

QUESTIONS DIVERSES

CABINET

RAPPORT N° 21/077/CAB

=====

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYDNE RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES A FRANCHE TERRE

Considérant que le syndicat mixte de traitement des déchets du nord et de l'est (SYDNE) constitué de la Cinor, de la Cirest et de la Région Réunion détient de par ses statuts la compétence en matière de traitement et de valorisation des déchets de la région nord est et notamment :

- le tri ;
- la valorisation matière des déchets recyclables ;
- la valorisation organique et énergétique ;
- l'élimination par enfouissement.

Considérant que dans le contexte actuel de la saturation prochaine de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sainte Suzanne (ISDND) exploité par le SUEZ, le SYDNE est maître d'ouvrage d'un projet de réalisation d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2023 ;

Considérant que sur la base des études réalisées par le BRGM, le site de Franche-Terre, sur le territoire de la Commune de Sainte Suzanne est pressenti pour accueillir cette structure ; que des procédures administratives pilotées par le SYDNE sont actuellement en cours aux fins de réaliser des investigations géotechniques et géophysiques sur les parcelles agricoles ;

Considérant que le choix de ce site s'est opéré de façon unilatérale alors même que les élus de la Cinor, siégeant au sein du comité syndical n'ont pas été en mesure de prendre connaissance des contraintes et potentialités des cinq autres sites préférentiels identifiés ;

Considérant que lors du dernier conseil syndical de SYDNE du 30 juin 2021, la demande de certains élus de la CINOR, de retirer les deux rapports concernant le projet d'ISDU de Franche-Terre n'a pas été prise en compte ;

Considérant que le choix de l'implantation sur ce secteur à très haute valeur agricole et écologique est susceptible de modifier durablement le cadre de vie du quartier de par les nuisances créées ;

Considérant que le projet aura en conséquence un impact direct sur les quartiers de Franche-Terre, de la Ravine des Chèvres et des Cafés ;

Considérant que ce choix suscite par ailleurs une forte opposition des riverains, des associations de défense de l'environnement et des organisations syndicales agricoles ;

Considérant que ce projet vient en contradiction avec les objectifs d'aménagement durable et à long terme, portés notamment par la Ville de Sainte-Suzanne au titre des orientations figurant dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du PLU en cours ;

Considérant que le projet vient également en contradiction avec la procédure de révision allégée n°3 portée par la Commune de Sainte Marie sur le quartier les Cafés destinée à ouvrir à l'urbanisation des terrains pour accueillir des logements, bureaux et commerces de proximité dans une mixité fonctionnelle ;

Considérant enfin que les interventions pourtant constructives des élus de la Cinor siégeant au comité syndical du SYDNE n'ont pas permis de modifier sensiblement l'approche de ce dossier à fort enjeux, tant pour la Commune de Sainte-Suzanne que celle de Sainte Marie, limitrophe au projet ;

Considérant les équipements de traitement existants sur la Commune de Sainte Marie (station de Grand Prado) et sur la Commune de Sainte Suzanne (station des Trois Frères) ;

Ceci exposé, les élus du conseil municipal de Sainte-Suzanne, tout en réaffirmant leur attachement à la nécessité de trouver des solutions pérennes au traitement et à la valorisation des déchets :

- 1) **Déplorent le manque de transparence et l'absence de dialogue qui ont présidé à la prise de décisions unilatérales sur l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes à Franche Terre ;**
- 2) **Apportent leur soutien aux associations de défense, aux riverains, agriculteurs, et aux porteurs de projets impactés par cette implantation ;**
- 3) **Déclarent leur opposition à cette implantation ;**
- 4) **Demandent solennellement au Président du SYDNE d'engager dès à présent une vraie concertation avec l'ensemble des acteurs afin d'aboutir à un projet alternatif et partagé dans l'intérêt général.**